

*Exercice 2017*

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau potable

**Syndicat des Eaux de la Teyssonne**  
**Le Bas Bourg**  
**42310 LE CROZET**



# Sommaire

<b>I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>3</b>
1.1 Présentation du territoire desservi .....	3
1.2 Estimation de la population desservie .....	3
1.3 Mode de gestion et organisation du service .....	3
1.3.1 Accueil des abonnés .....	3
1.3.2 Astreinte .....	3
1.3.3 Service aux abonnés .....	4
1.4 Nature des ressources en eau .....	4
1.5 Nombre d'abonnements .....	5
1.6 Evolution des volumes facturés et consommés .....	5
1.7 Linéaire de réseau de desserte.....	5
<b>II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>6</b>
2.1 Tarifs .....	6
2.2 Délibérations .....	7
2.3 Facture d'eau type pour une consommation de 120 m <sup>3</sup> .....	7
2.4 Recettes d'exploitation.....	8
<b>III. INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>9</b>
3.1 Origine de l'eau .....	9
3.2 Conformité de la qualité de l'eau distribuée.....	9
3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable .....	10
3.4 Rendement du réseau de distribution .....	11
3.5 Indice linéaire des volumes non comptés .....	11
3.6 Indice linéaire de pertes en réseau .....	11
3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable .....	11
3.8 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau .....	12
<b>IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>12</b>
4.1 Montants financiers.....	12
4.2 Branchements en plomb .....	12
4.3 Etat de la dette du service.....	12
4.4 Amortissements.....	12
4.5 Projets à l'étude pour améliorer la qualité du service .....	13
4.6 Travaux réalisés par le Service technique .....	13
4.6.1 Travaux dans les réservoirs et ouvrages de production .....	13
4.6.2 Entretien courants .....	14
4.7 Travaux sur les réseaux et/ou installations .....	15
4.7.1 Réalisés en Régie .....	15
4.7.2 Réalisés par une Entreprise (Marché de travaux à bons de commande) .....	15
4.7.3 Réalisés par une Entreprise (Compteurs de sectorisation).....	15
<b>V. ANNEXE : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE .....</b>	<b>16</b>

# Préambule

*« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation.  
Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis ».*

*Article premier de la  
Loi sur l'eau du 3 janvier 1992*

Ce rapport annuel a été rédigé conformément aux lois, décret et arrêté suivants :

- ◆ Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;
- ◆ Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (Loi BARNIER) ;
- ◆ Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) ;
- ◆ Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales ;
- ◆ Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- ◆ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (GRENELLE 2) ;
- ◆ Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

Présenté au Comité Syndical le 20 juin 2018 par le Président, Yves RIMOUX.

# I. Caractérisation technique du service

## 1.1 Présentation du territoire desservi

Le service assure la production, le traitement et la distribution d'eau potable pour les 11 communes suivantes : Changy, Le Crozet, La Pacaudière, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Germain Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Saint Romain la Motte, Urbise et Vivans.

## 1.2 Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable dessert environ 7 273 habitants (*source : Insee, Populations légales 2015*)

## 1.3 Mode de gestion et organisation du service

Le service est exploité en régie.

### 1.3.1 Accueil des abonnés

Le Syndicat des Eaux de la Teyssonne assure l'accueil des abonnés aux adresses suivantes :

#### ❖ ADMINISTRATIF ❖

Le Bas Bourg

42310 LE CROZET

Tél. : 04 77 64 03 24

e-mail : [accueil@teyssonne.fr](mailto:accueil@teyssonne.fr)

site internet : [www.teyssonne.fr](http://www.teyssonne.fr)

le lundi de 13 h 30 à 16 h 30 et du mardi au vendredi de 9 h à 12 h

#### ❖ SERVICES TECHNIQUES ❖

Route de Vivans

42310 LA PACAUDIERE

Tél. : 04 77 64 36 58 / Fax : 04 77 64 13 86

e-mail : [service.technique@teyssonne.fr](mailto:service.technique@teyssonne.fr)

### 1.3.2 Astreinte

Un numéro de téléphone unique est mis à la disposition des abonnés pour le service d'urgence 24 h / 24 h : **06 76 39 72 59**. L'accueil téléphonique est assuré par un agent d'astreinte.

L'agent d'astreinte réceptionne les appels des abonnés, se déplace sur le lieu d'intervention, prend les premières mesures en matière de sécurité et procède aux réparations qui permettent d'assurer la continuité du service. Il assure en même temps la surveillance et la maintenance des unités de traitement.

### 1.3.3 Service aux abonnés

#### ◆ Les interventions :

Les demandes concernant les abonnements (arrivées, départs, relevé...) s'effectuent auprès du bureau du Syndicat.

#### ◆ Les moyens de paiement :

Le Trésor public est chargé du recouvrement des sommes dues par les abonnés. Deux modes de règlements sont proposés :

- Règlement à l'échéance :
  - ◆ par chèque ou en numéraire à la Trésorerie ;
  - ◆ par prélèvement sur compte bancaire ;
- Mensualisation par prélèvement sur compte bancaire.

#### ◆ Les informations :

Les rapports d'analyses ont été effectués en 2017 par CARSO, laboratoire agréé, et sont consultables sur demande au bureau du Syndicat.

### 1.4 Nature des ressources en eau

L'eau distribuée provient principalement des captages de la Goutte Picard, du Vauzet, des Biefs. Les eaux de captages de la « Goutte Picard » sont traitées à la Station de la Goutte Picard.

Conventions de vente, d'achat ou d'échange d'eau :

Lien contractuel (convention/ marché...)	Sens (import - export)	Usage (permanen t/secours)	Cocontractant	Caractéris tique (débit)	Date d'effet	Durée
Convention	import	Permanent	Roannaise de l'eau	90 m <sup>3</sup> /h	Janv. 2015	6 ans
Convention	import	Secours	Sologne ligérienne	300 m <sup>3</sup> /j	Sept. 1976	Tacite reconduction
Convention	Import - export	Secours	Vallée de la Besbre	330 m <sup>3</sup> /j	1989	Tacite reconduction

Les ressources du Syndicat sont les suivantes :

#### ❖ Ressources propres

Ouvrage de captage (rivière ou source)	Volume prélevé (m <sup>3</sup> /an)
Globalement	506 388

❖ Achats d'eau

Exportateur	Volume acheté (m <sup>3</sup> /an)
Roannaise de l'eau	82 608
Vallée de la Besbre	1 289
<b>Total</b>	<b>83 897</b>

### 1.5 Nombre d'abonnements

Domestiques	3 691
Non domestiques	217

*Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 de code de l'environnement.*

### 1.6 Evolution des volumes facturés et consommés

Volumes (m <sup>3</sup> )	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Abonnés domestiques et assimilés</b>	349 192	330 138	344 173	334 650	340 973	339 504
<b>Abonnés non domestiques</b>	46 097	41 575	45 133	39 419	43 461	54 283
<b>Ventes aux collectivités</b>	2 634	1 626	1 885	3 889	3 936	2 686
<b>Volume total facturé</b>	<b>397 923</b>	<b>373 339</b>	<b>391 191</b>	<b>377 958</b>	<b>388 370</b>	<b>396 473</b>
<b>Dégrèvements</b>	0	1 925	7 319	7 178	2 008	2 819
<b>Besoins du service</b>	8 068	10 921	7 252	7 398	7 465	7 437
<b>Volume total consommé</b>	<b>405 991</b>	<b>386 185</b>	<b>405 762</b>	<b>392 534</b>	<b>397 843</b>	<b>406 729</b>

### 1.7 Linéaire de réseau de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable (hors branchement) est de 414,2 km.

## II. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1 Tarifs

La tarification comporte une part fixe proratisée « Abonnement » et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Abonnement	90,48 € HT annuel
Consommation	1,64 € HT le m <sup>3</sup>

#### Taxes et redevances pour les organismes publics

	€/ m <sup>3</sup>		Organisme bénéficiaire
	Au 1/01/2017	Au 1/01/2018	
<b>Redevance lutte contre la pollution domestique</b>			
<b>Pour les communes ayant moins ou plus de 400 habitants agglomérés</b>			
Changy	0,23	0,23	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Le Crozet			
Sail les Bains			
St Bonnet des Quarts			
St Forgeux Lespinasse			
St Pierre Laval			
Urbise			
Vivans			
Ambierle			
La Pacaudière			
St Germain Lespinasse			
St Martin d'Estreaux			
St Romain la Motte			
<b>Redevance prélèvement sur la ressource en eau</b>			
Pour tous les abonnés	0,062	0,058	Agence de l'Eau Loire Bretagne
<b>TVA</b>			
Sur abonnement, consommation et redevances	5.5 %		Etat
Sur autres prestations	20.00 %		Etat

## 2.2 Délibérations

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Objet	Date de la délibération	Date d'application
Tarifs de l'eau et des tarifs accessoires pour 2010	14/10/2009	01/01/2010
Tarifs du service de l'eau - distribution	20/04/2011	01/07/2011
Tarifs de vente de l'eau - Modifications tarifaires	06/07/2011	01/08/2011
Prix de l'eau « Vente en gros » - indexation du tarif	19/09/2012	01/01/2013
Prix de vente de l'eau : indexation du tarif	12/06/2013	01/07/2013
Prix de vente de l'eau : indexation du tarif	17/06/2015	01/07/2015

## 2.3 Facture d'eau type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

La facture ci-dessous représente la facture d'eau, établie sur la base des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport, d'un abonné ayant consommé 120 m<sup>3</sup>.

### ◆ Facturation pour les communes ayant moins ou plus de 400 habitants agglomérés

Facture d'un abonné ayant consommé 120 m <sup>3</sup> (en euros)					
	m <sup>3</sup>	Prix unitaire 2018	Montant 2018	Montant 2017	Evolution globale 2016/2017
<b>Distribution de l'eau</b>					
Abonnement annuel		90,48	90,48	90,48	
Consommation	120	1,64	196,80	196,80	
<b>Taxes et redevances</b>					
Pollution domestique	120	0,23	27,60	27,60	
Prélèvement sur la ressource en eau	120	0,058	6,96	7,44	
<b>Total Eau HT</b>			<b>321,84</b>	<b>322,32</b>	
TVA à 5,5%			17,70	17,73	
<b>Total Eau TTC</b>			<b>339,54</b>	<b>340,05</b>	<b>0 %</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> avec redevances</b>			<b>2,83</b>	<b>2,83</b>	



## 2.4 Recettes d'exploitation

<b>Produit de la vente de l'eau (en € HT)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Abonnés domestiques et assimilés	987 714 €	984 468 €
Abonnés non domestiques	93 204 €	111 170 €
Vente aux collectivités	3 944 €	2 691 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 084 862 €</b>	<b>1 098 330 €</b>

### III. Indicateurs de performance

L'eau distribuée doit être « propre à la consommation »

-Code de la Santé Publique, article L 1321.1-

-Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 art. 56-

Pour répondre à cette règle, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité :
  - organoleptique ;
  - physico-chimique due à la structure naturelle des eaux ;
  - microbiologique ;
- la présence :
  - de substances indésirables ;
  - de substances toxiques ;
  - de pesticides et produits apparentés.

La fréquence des analyses de contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont ceux fixés par l'arrêté préfectoral n° 2008-91 du 4 avril 2008 modifié par l'arrêté du 21 janvier 2010 (lettre A.R.S. du 1<sup>er</sup> février 2010). Les prélèvements sont effectués par l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) pour le contrôle réglementaire.

Un suivi de la teneur en chlore se fait en continu grâce aux analyseurs de chlore et des contrôles sur le réseau sont effectués régulièrement.

#### 3.1 Origine de l'eau

L'eau distribuée provient des sources pour le Vauzet et les Biefs et de prises d'eau en rivière pour la Goutte Picard.

La filière de traitement de la station de la Goutte Picard comprend une ultrafiltration couplée avec une injection de charbon actif en poudre permettant l'élimination de substances indésirables suivie d'une reminéralisation afin de corriger l'agressivité naturelle de l'eau.

#### 3.2 Conformité de la qualité de l'eau distribuée

##### ♦ Tableau récapitulatif des analyses réalisées en 2017

Analyses	Nombre bulletins	Paramètres analysés	Nombre de paramètres non conformes Hors limite	Nombre de paramètres hors référence	% de conformité
Analyses bactériologiques	54	199	0	0	100 %
Analyses physico-chimiques		6 903	0	21	100 %
<b>Nombre total</b>	<b>54</b>	<b>7 102</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>100 %</b>

Le rapport annuel de l'A.R.S. est déposé et consultable au bureau du Syndicat et dans les mairies des communes membres.

### 3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Connaissance du réseau		Code SISPEA	Note maxi	Oui	Non	Points obtenus
<b>Plan des réseaux</b>	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	VP.236	10	x		10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	VP.237	5	x		5
<b>Inventaire des réseaux</b>	Existence d'un inventaire des réseaux mentionnant par tronçons le linéaire et la catégorie de l'ouvrage ainsi que pour au moins 50% du linéaire total, les informations de diamètre et matériau	VP.238	10	x		10
	Connaissance des informations de diamètre et matériau pour au moins 95 % du linéaire total du réseau	VP.239	5	x		5
	Connaissance des informations de date de pose pour au moins 95% du linéaire total du réseau	VP.241	15	x		15
<b>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	VP.242	10	x		10
	Existence et mise à jour au moins annuellement d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	VP.243	10	x		10
	Localisation des branchements sur le plan	VP.244	10	x		10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs (référence du carnet métrologique et date de pose)	VP.245	10		x	
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de perte d'eau, la date des recherches et la nature des réparations ou travaux effectués à leur suite	VP.246	10		x	
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	VP.247	10		x	

Existence et mise en d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisations (programme détaillé+estimatif sur 3 ans mini)	VP.248	10		x	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	VP.249	5		x	
<b>Note (en points)</b>					<b>75</b>

### **3.4 Rendement du réseau de distribution**

Volume produit	V1	429 072 m <sup>3</sup>
Volume importé	V2	83 897 m <sup>3</sup>
Volume exporté	V3	2 686 m <sup>3</sup>
Volume mis en distribution	V4 = V1 + V2 - V3	510 283 m <sup>3</sup>
Volume comptabilisé aux abonnés	V7	396 606 m <sup>3</sup>
Volume de service	V9	7 437 m <sup>3</sup>
Volume consommé autorisé	V6 = V7 + V9	404 043 m <sup>3</sup>
Pertes	V5 = V4 - V6	106 240 m <sup>3</sup>
Rendement du réseau de distribution	Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)x100	79,29 %

### **3.5 Indice linéaire des volumes non comptés**

L'indice linéaire des volumes non comptés :  $ILVNC = \frac{(V4 - V7)}{365 \times \text{Longueur du réseau ( km )}}$

$$ILVNC = 0,75 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

### **3.6 Indice linéaire de pertes en réseau**

L'indice linéaire de pertes :  $ILP = \frac{(V4 - V6)}{365 \times \text{Longueur du réseau ( km )}}$

$$ILP = 0,70 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

### **3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**

Le taux de renouvellement de réseau est de **0,23 %**.

### 3.8 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de **80 %** (Arrêtés préfectoraux de DUP du 9 août 2011).

## IV. Financement des investissements

### 4.1 Montants financiers

Informations issues du Compte administratif du service :  
(Dépensé ou encaissé dans l'exercice)

Montant des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire	221 700 €
Montant des subventions	34 982 €

### 4.2 Branchements en plomb

Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	N1	5
Nombre de branchements en plomb restant à changer au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport	N2	13
Nombre total de branchements	N	3 908
Pourcentage de branchements en plomb changés dans l'année	$P1=N1/N \times 100$	0,13%
Pourcentage de branchements en plomb restant à modifier	$P2 = N2/N \times 100$	0,33%

### 4.3 Etat de la dette du service

Annuité payée en 2017	Dont		Dette en capital au 31/12/2017
	Capital	Intérêts	
121 793 €	73 501 €	48 292 €	1 056 294 €

### 4.4 Amortissements

Amortissement réalisé par la collectivité	446 480 €
---	-----------

#### **4.5 Projets à l'étude pour améliorer la qualité du service**

- **Le renforcement des conduites La Pacaudière - St Martin d'Estreaux**

Après les renforcements de l'interconnexion avec Roannaise de l'Eau (Ø200 entre Pont Demain et St Germain Lespinasse) et de la conduite de départ de la station de La Goutte Picard (Ø250 entre La Goutte Picard et le réservoir du Veillot), le Syndicat a demandé au cabinet Merlin une étude afin d'envisager le renforcement de la branche nord du réseau du Syndicat pour sécuriser l'approvisionnement en eau de ce secteur.

La sécurisation de cette branche nord passe par le renforcement de la canalisation située entre « Pont Demain » et le réservoir de Saint Martin d'Estreaux pour un linéaire total d'environ 9000 ml avec un secteur prioritaire entre « Pont Demain » et la desserte de « Le Crozet – La Pacaudière » soit un linéaire d'environ 4200 ml de canalisation fonte de Ø175 et Ø125 à renforcer en Ø200 mm.

Cette étude est en cours.

- **L'étanchéité des bâches 500 m3 et eaux lessiviellles de La Goutte Picard**

Depuis quelques années, à chaque lavage, nous constatons une dégradation du revêtement intérieur de l'ouvrage de stockage des eaux traitées et l'apparition de suintements visibles depuis la chambre des vannes laissant supposer que cette cuve n'est plus étanche. Il est donc nécessaire de lancer des travaux afin de reprendre l'étanchéité intérieure de l'ouvrage ainsi que des équipements intérieurs tels que l'échelle d'accès à la cuve et les canalisations.

Les mêmes désordres ont été constatés sur la bâche de stockage des eaux lessiviellles de l'ultrafiltration. Il est donc également nécessaire de procéder à la réfection de l'étanchéité de cette cuve.

#### **4.6 Travaux réalisés par le Service technique**

##### **4.6.1 Travaux dans les réservoirs et ouvrages de production**

Afin de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur, un contrôle de l'ensemble des installations électriques a été effectué par un organisme agréé ; des travaux de mise en conformité ont ensuite été réalisés.

- ◆ Station de La Goutte Picard / St Bonnet des Quarts
  - remplacement d'un turbidimètre et d'un pHmètre d'analyseur en continue sur eau brute
  - remplacement de 3 cartes de contact sur le bloc d'Ultrafiltration
  - remplacement de la canne d'injection de javel sur le bloc d'Ultrafiltration
  - remplacement de 2 sondes pH
  - remplacement du réchauffeur et d'une électrovanne sur l'injection de CO2
  - remplacement des stators sur pompes CAP
  - remplacement de 3 blocs de sécurité
  - entretien du poste d'injection de coagulant
  - entretien du poste d'injection de soude
  - entretien du poste de chloration
  - entretien de l'ensemble des équipements électromécaniques (vidange, graissage)
  - évacuation de 11,6 T de boues de la filière Rejet
- ◆ Station Pompage La Goutte Picard / St Bonnet des Quarts
  - entretien anti-Bélier

- ◆ Station Le Vauzet / St Bonnet des Quarts
  - entretien pompe doseuse
  - entretien compteur
- ◆ Blanchardon / St Germain Lespinasse
  - entretien pompe doseuse
- ◆ Forestaire / St Bonnet des Quarts
  - entretien analyseur de chlore
- ◆ La Croix Rempart / St Romain la Motte
  - entretien pompe doseuse
- ◆ La Michaude / St Romain la Motte
  - entretien anti-Bélier
- ◆ Les Etangs/ St Forgeux Lespinasse
  - remplacement d'une batterie sur poste de télésurveillance
  - remplacement d'un disjoncteur
  - entretien anti-Bélier
- ◆ Véron/ CHANGY
  - remplacement d'un disjoncteur
  - entretien anti-Bélier
  - entretien robinet à flotteur
- ◆ Jars/ ST MARTIN D'ESTREAUX
  - remplacement du poste de télésurveillance S10 par un TELBOX
  - remplacement d'une sonde de niveau
  - remplacement d'un contacteur de niveau
  - remplacement des 3 cheminées de ventilation des cuves
- ◆ La Lierre/ ST MARTIN D'ESTREAUX
  - remplacement du poste de télésurveillance S10 par un TELBOX
- ◆ Chez Mulsant/ LE CROZET
  - remplacement des 2 cheminées de ventilation des cuves
- ◆ Nettoyage et entretien des captages, clôtures et espaces verts
- ◆ Lavage annuel de l'ensemble des réservoirs

#### **4.6.2 Entretien courants**

- ◆ 17 réparations de canalisations
  - 1 sur conduite PVC DN 40
  - 1 sur conduite PVC DN 50
  - 3 sur conduites PVC DN 63
  - 1 sur conduite Fonte DN 60

- 5 sur conduites Fonte DN 80
- 2 sur conduites PVC DN 90
- 1 sur conduite Fonte DN 100
- 3 sur conduites Fonte DN 125

- ◆ 19 réparations de fuites sur branchements avec terrassement
- ◆ 75 réparations de fuites sur branchements sans terrassement
- ◆ Renouvellement de 5 vannes, 1 compteur et 1 réducteur
- ◆ 20 branchements neufs réalisés
- ◆ 3 branchements renouvelés
- ◆ 245 compteurs clients renouvelés

#### **4.7 Travaux sur les réseaux et/ou installations**

##### **4.7.1 Réalisés en Régie**

**Aucun travaux n'a été réalisé en régie en 2017.**

##### **4.7.2 Réalisés par une Entreprise (Marché de travaux à bons de commande)**

**URBISE..... Réalisé en avril 2017**

◆ **Le Bourg RD 8 ..... Coût : 107 057 € HT**

Renouvellement de 397 ml de canalisation fonte Ø 125 mm et 145 ml de canalisation PVC Ø 50 mm par pose de 388 ml de canalisation fonte Ø 125 mm, 14 ml de canalisation PVC Ø90 mm, 10 ml de canalisation fonte Ø 80 mm et de 156 ml de canalisation PEHD Ø 40 mm  
Renouvellement de 20 branchements

**CHANGY..... Réalisé en mai 2017**

◆ **Le Bourg Sud RD 307 ..... Coût : 77 295 € HT**

Renouvellement de 220 ml de canalisation fonte Ø 60 mm et 201 ml de canalisation fonte Ø 80 mm par pose de 183 ml de canalisation PVC Ø90 mm et pose de 67 ml de canalisation PEHD Ø 40 mm  
Renouvellement de 30 branchements dont 5 en plomb

##### **4.7.3 Réalisés par une Entreprise (hors marché de travaux à bons de commande)**

**SAINT GERMAIN LESPINASSE..... Réalisé en mars 2017**

◆ **Lotissement Le Clos Louis**

Pose de 149 ml de canalisation PEHD Ø63 mm  
Création de 6 branchements  
Reprise d'un branchement



## **V. ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**

# NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2018

CHIFFRES 2017

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)   
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)



## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2017 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 285 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2017) source agence de l'eau Loire-Bretagne





## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2017

### Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 4 600 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 662 communes, groupements de communes ou 73 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

### Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 1 119 actions financées pour créer ou étendre les réseaux d'assainissement, améliorer le fonctionnement des réseaux
- 1 361 projets soutenus pour l'amélioration des réseaux d'eaux usées et aux stations d'épuration, dont 661 concernent l'amélioration des stations d'épuration et le traitement des boues

### Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 367 km de cours d'eau sont restaurés et 1 986 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 281 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 5 163 hectares de zones humides sont restaurés et 930 sont acquis pour être protégés

### Pour préserver les ressources

- 153 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 254 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

### Pour préserver le littoral

- depuis 2013, 164 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

### Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 373 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

### Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2017 l'agence de l'eau leur apporte 159,5 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 76 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 60 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 360 00 habitants.

#### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



#### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

#### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Maine-Loire-Océan

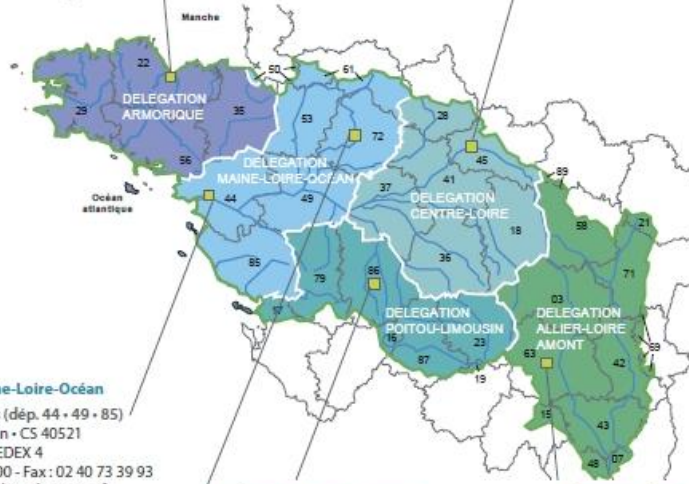
→ Site de Nantes (départ. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
→ Site du Mans (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



## La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne plus de 7 000 communes, 36 départements en tout ou partie et 8 régions et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

# La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

## QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement  
L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iOS et Android.

